



## Amendements de la délégation Hors de France adoptés par le Congrès national SNES-FSU 2021

### Thème 1 : Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

1. A l'étranger, cette politique est également à l'œuvre, avec l'objectif présidentiel de doubler les effectifs d'élèves dans le réseau d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. Alors que l'opérateur public AEFÉ est de plus en plus fragilisé, cette politique du chiffre pousse le MEN à homologuer de nombreux établissements totalement privés au détriment de l'AEFE, en bradant les critères d'homologation qui garantissent un fonctionnement et des enseignements conformes aux textes français. Ces établissements sont donc étiquetés "Enseignement français à l'étranger" alors même que parfois ils ne disposent d'aucun personnel titulaire, et sans que leur bon fonctionnement ne puisse être garanti par l'Etat, créant de fait un réseau à deux vitesses avec des conditions d'apprentissage inégalitaires.

2. Dans les établissements français à l'étranger, le SNES-FSU continue à combattre la privatisation des missions de Service public d'Education. La suppression des postes de formateurs EEMCP2 pour la formation pour les établissements en gestion directe et conventionnés AEFÉ dégrade la formation continue. La création des Instituts régionaux de formation (IRF) est une nouvelle étape vers cette privatisation à laquelle s'oppose le SNES-FSU dans la lutte pour la défense de tous les personnels.

### Thème 2 : Syndicalisation

Lutter contre la logique de privatisation du réseau de l'enseignement français à l'étranger est primordial pour maintenir et renforcer la syndicalisation. Cette privatisation rampante précarise tous les personnels, qu'ils soient de droit local ou détachés. Lutter contre la limitation de durée des nouveaux détachements imposée par le MEN et contre les suppressions de postes de titulaires liées aux insuffisances budgétaires de l'opérateur public AEFÉ est essentiel au maintien des sections syndicales. Cette présence syndicale sur le terrain est indispensable pour défendre les missions de service public d'éducation à l'étranger, et défendre les plus précaires en prenant compte la spécificité de leur situation : contraintes du droit local, représentation limitée voire inexistante dans certains pays, nécessité d'adapter les modes d'action et de renforcer les liens avec les organisations syndicales locales.



[Écouter l'enregistrement audio de l'intervention de la délégation HDF en plénière, sur cet amendement et la situation plus générale à l'AEFE.](#)

### Texte Action

Dans les conditions très spécifiques de l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en contexte pandémique, **les choix du ministre sur les examens** posent aussi des problèmes majeurs pour les établissements français dans certains pays. Les réponses apportées à ce jour par le ministère de l'Éducation nationale ne sont pas adaptées à ces situations exceptionnelles.

